



Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

Paris le 16 novembre 2020

Amendements au projet de loi de programmation de la recherche (LPR)

Monsieur le Premier Ministre,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous faire part de notre très grande préoccupation à l'égard des dispositions introduites *in extremis* dans le projet de LPR et concernant, d'une part, l'autorisation de recrutements d'enseignants-chercheurs statutaires hors procédure CNU, à titre expérimental et « après concertation », d'autre part, l'application aux établissements universitaires de dispositions du code pénal en vigueur pour les établissements scolaires (articles 431-22 à 25 du code pénal).

Ces dispositions constituent un message de défiance qui vient s'ajouter aux orientations déjà très négatives d'un texte de loi qui n'est pas à la hauteur des ambitions pour la recherche exprimées par le Président de la République et qui, comme vous le savez, suscite une très forte opposition au sein de la communauté scientifique.

En outre, ces dispositions ont été introduites dans le projet de loi sans aucune concertation préalable avec les instances compétentes et en contradiction sinon avec la lettre, du moins avec l'esprit, d'engagements répétés de la ministre de l'Enseignement supérieur, ajoutant ainsi le mépris à la défiance.

Si elles devaient être définitivement adoptées, ces dispositions emporteraient inévitablement des conséquences délétères et une occasion historique de renouer le pacte entre la Nation et ses savants aura non seulement été manquée, mais délibérément sabordée.

C'est pourquoi nous vous demandons de permettre que le projet de loi adopté en commission mixte paritaire soit amendé afin que ces dispositions en soient retirées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Olivier Coutard

Président de la conférence des présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires (CPCN) du Comité national de la recherche scientifique

Au nom de 34 membres de la CPCN relevant de l'ensemble des domaines scientifiques